

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/11/26/2020016205/justel>

Dossier numéro : 2020-11-26/01

Titre

26 NOVEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant le profil de compétences commun à l'exercice de la fonction d'inspecteur coordonnateur au sein du Service général de l'Inspection

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 30-11-2020 page : 83993

Entrée en vigueur : 30-11-2020

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le profil de compétences commun à l'exercice de la fonction d'inspecteur coordonnateur au sein du Service général de l'Inspection est déterminé conformément à l'annexe du présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). La Ministre de l'Enseignement de la Promotion sociale et de la Ministre de l'Education sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 30-11-2020, p. 83994)